

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 26 mars 2019

ARRONDISSEMENT
TOURS

Le vingt-six mars 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 20 mars 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Titulaires présents : Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Bruno FENET, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Jean-Pierre RIOT, M. Gilles EDELIN, M. Pierre HABERT, M. Jacques MOTARD, M. Eric POUDELET.

Nbre de Membres en exercice : 33

Nbre de Présents : 19

Nbre de suffrages exprimés : 19



DEL 26032019-06 : ADHESION FREDON CENTRE VAL DE LOIRE (LUTTE COLECTIVE RAGONDINS/RATS MUSQUES)

M. le Président indique que La FREDON intervient dans les domaines de la protection du patrimoine végétal et de l'environnement. Elle conduit des missions en matière de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires, les espèces invasives et nuisibles, aux côtés de l'Etat et de différents partenaires, dans l'intérêt général. Elle a aussi développé une offre de services à destination des collectivités : plans collectifs de lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique, chenilles processionnaires, ragondins, termites, pyrale du buis,...).

Le montant de l'adhésion pour 2019 est de :

- Cotisation de base (hors lutte collective contre les ragondins) : 2 000 €
- Soutien à l'action de lutte collective contre les ragondins : 4 300 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GOURDON), DECIDE :

- **d'ADHERER** à la FREDON Centre – Val de Loire,
- **de S'ENGAGER** à verser une cotisation totale de 6 300 € pour l'année 2019, soit :
 - Cotisation de base (hors lutte collective contre les ragondins) : 2 000 €
 - Soutien à l'action de lutte collective contre les ragondins : 4 300 €
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2019.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 28 mars 2019

ANVAL Pour extrait certifié conforme,
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE
Sébastien MARAIS, Président

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

2/04/19
2/04/19